



# Corbreuse

Bulletin Municipal d'Information - Juin 2019 - n° 196



web



**INTERVILLAGE 2019 A CORBREUSE... page 5**



**Plan Local d'Urbanisme... page 9**



**Entreprise à la rencontre des voisins... page 6**



**Attention au moustiques... page 11**

« La seule révolution possible, c'est d'essayer de s'améliorer soi-même, en espérant que les autres fassent la même démarche. Le monde ira mieux alors. »

Georges BRASSENS





# Dans vos agendas...

**Mardi 18 juin :**

Concert de fin d'année de l'école de musique à 20h à l'église de Corbreuse

**Jeudi 20 juin :**

Conseil communautaire à 20h30 au Foyer

**Vendredi 21 juin :**

Fête de la musique à partir de 20h, place de l'Eglise

**Samedi 22 juin :**

Kermesse des écoles

**Mercredi 26 juin :**

Réunion publique du P.L.U. à 20h30 au Foyer

**Jeudi 27 juin :**

Rencontre avec la Gendarmerie de Dourdan pour l'opération Tranquillité vacances et le Réseau voisins vigilants à 20h30 au Foyer

**Vendredi 28 & samedi 29 juin :**

Gala de danse de l'ACS

**Samedi 29 juin :**

Boum des enfants au Foyer

**Samedi 7 septembre :**

Forum des associations au Foyer de 14h à 18h

**Dimanche 22 septembre :**

Exposition de peintures/sculptures au Foyer

Remise des articles auprès de Sonia RAFFUGEAU,  
avant le **20** du mois précédent la parution :  
[mairie.corbreuse@wanadoo.fr](mailto:mairie.corbreuse@wanadoo.fr)

## La Mairie en pratique :

**HORAIRES D'OUVERTURE :**

LUNDI de 15h00 à 18h00

MERCREDI de 9h00 à 12h00

VENDREDI de 15h00 à 18h00

SAMEDI de 9h00 à 12h00

**COMMUNICATION :**

Téléphone : 01.64.59.40.63

Courrier électronique : [mairie.corbreuse@wanadoo.fr](mailto:mairie.corbreuse@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-corbreuse.fr](http://www.mairie-corbreuse.fr) (rubrique contacts)

Facebook : [www.facebook.com/corbreuse/](http://www.facebook.com/corbreuse/)

**DEMANDE DE RENDEZ-VOUS :**

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, vous pouvez demander un rendez-vous au secrétariat de la Mairie.



# édito

Denis MOUNOURY, Maire



Grand sujet d'actualité, le projet de PLU (plan local d'urbanisme) en cours d'élaboration. Beaucoup d'entre nous ont choisi notre commune pour son calme, la proximité avec la nature, ses étangs, sa ruralité, son cadre de vie, ses commerces. Le PLU que nous sommes en train d'élaborer a pour but de protéger et de promouvoir tout cela. Je remercie sincèrement les élus qui sont assidus et travaillent en dehors de tout intérêt partisan ou particulier, avec pour seul objectif l'intérêt général et la croissance harmonieuse de notre commune,

dans le respect des fortes contraintes qui s'imposent à nous, notamment en matière de limitation de la consommation foncière pour l'habitat. Construire le PLU est un acte de courage et d'affirmation de notre ambition pour notre commune. Le vote du projet définitif interviendra certainement en fin d'année, il devra tenir compte de l'avis des Corbreusoises, des différents organismes et des conclusions du commissaire enquêteur. Depuis la dernière réunion publique du 22 mars, les rumeurs les plus folles, les contre-vérités les plus flagrantes se répandent dans le village. Je ne sais pas si c'est la proximité des futures élections municipales mais des tracts inondent nos boîtes à lettres avec le risque d'affoler la population en multipliant autant de mensonges. Ce qui est désolant ce n'est pas tant que des personnes mal intentionnées distillent ces mensonges et propos outranciers mais de voir des personnes venir commenter avec véhémence ces inepties sur le registre mis à la disposition du public. C'est pourquoi je vous encourage fortement à participer à la réunion publique organisée par la municipalité sur ce sujet le 26 juin 2019 à 20H30 au foyer. Vous aurez les réponses exactes aux questions que vous vous posez. Vous trouverez aussi dans ce bulletin un article qui précise ce qu'est un PLU, les contraintes et la finalité.

Avec l'arrivée de l'été, notre village a retrouvé de nouvelles couleurs avec de nouvelles plantations et divers espaces verts qui ont été réaménagés. Nous portons un effort particulier au fleurissement, le jury départemental passe fin juin pour peut-être nous attribuer le trophée fleur verte. En juillet c'est le jury régional que nous allons recevoir pour, je l'espère, conserver notre 1<sup>ère</sup> fleur et pourquoi pas avoir une 2<sup>ème</sup> fleur (rêvons un peu...)

Nous cherchons toujours à préserver et à bonifier le caractère rural, source de satisfaction pour beaucoup et parfois, malheureusement, de contraintes pour certains.

En effet, si nous ne vivons pas les uns sur les autres, les relations de voisinage sont de temps en temps difficiles, voire conflictuelles (nuisances olfactives ou visuelles, bruits, haies laissées à l'abandon, arbres qui surplombent les voisins et parfois même « les cloches » qui réveillent...).

Les plaintes reçues des habitants par la mairie pour ces problèmes nous interpellent.

Il suffirait parfois d'un peu plus d'échanges entre voisins, d'un peu plus de compréhension et de respect d'autrui pour que tout se passe bien mieux. Il ne s'agit pas ici de juger telle ou telle personne, mais de rappeler que « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ».

J'en appelle au civisme de chacun pour que notre espace public soit respecté par tous.

Il nous appartient de faire des efforts quotidiens afin de limiter les stationnements anarchiques, de ramasser les déjections de nos animaux de compagnie, de ne pas jeter sur la voie publique divers débris et de respecter les points d'apport collectif.

À l'aube de l'été qui approche, je rappelle qu'un registre en mairie est ouvert pour les administrés isolés, dépendants, handicapés... Celui-ci nous permet de prendre les dispositions nécessaires en cas de canicule. Pour autant, là encore, la citoyenneté, l'échange, l'aide entre voisins restent souvent les meilleures solutions.

Votre Maire,  
Denis MOUNOURY

## SOMMAIRE

### CORBREUSE AU JOUR LE JOUR

Vide grenier .....	p 4
Intervillage 2019 .....	p 5
Entreprise à la rencontre de vos voisins .....	p 6
Collecte des piles usagées .....	p 7
Résultats des élections européennes .....	p 8

### LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

Élaboration du PLU de notre commune .....	p 9
Ce qu'il faut savoir sur le moustique .....	p 11
SIREDOM - Informations .....	p 11
Réunion du Conseil Communautaire .....	p 11
Fête de la musique .....	p 12
Cartes de transport scolaire .....	p 12
Réunion d'information avec la gendarmerie .....	p 12
Recensement militaire .....	p 12
DREPOBA - Expo vente .....	p 12
Qualité de l'eau à Corbreuse .....	p 13
Les toilettes ne sont pas une poubelle .....	p 14

### CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Compte-rendu du 21 mai 2019 .....	p 15
-----------------------------------	------

### CORBREUSE PRATIQUE

Urbanisme .....	p 16
État civil .....	p 16
Remerciements .....	p 16
Messe à Corbreuse .....	p 16
Infos pratiques .....	P 17

CORBREUSE Communication Juin 2019

Directeur de publication : Denis MOUNOURY, Maire

Service communication : Sonia RAFFUGEAU

Comité de lecture : Valérie DELEMER, Isabelle NOTOT, José CORREIA, Christophe BARRAULT et Jean-François QUENTIN

Tél : 01 64 59 40 63 / mairie.corbreuse@wanadoo.fr

Conception, réalisation et diffusion : Mairie de Corbreuse. Imprimé par nos soins avec un matériel écoresponsable



## VIDE GRENIER



Les années passent et se ressemblent, toujours aussi peu de bénévoles mais la volonté des membres présents a permis la mise en place de ce vide grenier. C'est pour cela que nous tenons à remercier de suite toutes les personnes qui ont contribué à cette manifestation. Nous, membres de l'association, Sophie, Frédéric et Grégor remercions : Véronique, Valérie A., Nathalie, Sandra, Charlène, Valérie M., Titia, Léa ainsi que Pascal, Stéphane et Florian pour l'aide apportée en fonction de leur disponibilité.

Alors encore une fois, nous avons tout mis en place pour effectuer cette manifestation de grande envergure par son organisation avant, pendant et après.

Pour autant, cette année fut pire que les précédentes. Nous avons eu 120 demandes de plus que l'année dernière et il a fallu agrandir les plans ! N'étant pas géomètre, nous avons « essuyé » quelques erreurs de métrage lors du traçage le samedi. De ce fait, nous avons dû replacer certains exposants et en retour, nous avons reçu de nombreuses réflexions par certains corbreusois. Nous avons pourtant essayé de respecter les demandes de chacun mais comme d'habitude, il est plus facile de critiquer que d'aider et donc nous avons eu beaucoup de réflexions désobligeantes voire vulgaires et déplacées et cela durant tout le week-end... cela en est trop !

Néanmoins, cette journée fut bonne et sous le soleil. La partie "terrasse" a permis de prendre place pour manger un peu à l'ombre sous les arbres et toute la restauration prévue par « Corbreuse en fête » est partie en un temps record malgré l'augmentation des proportions !

Corbreuse en fête tient à remercier la mairie pour son aide apportée :

- Sonia qui s'occupe de réceptionner les dossiers avec la vérification des papiers demandés.
- Francis qui gère le matériel demandé et nous aide le soir à ranger et nettoyer ce que les exposants ont laissé.
- La mairie pour la mise en place du parking et la sécurité.

[corbreuseenfete@gmail.com](mailto:corbreuseenfete@gmail.com)

C.E.F.







Alors que tout autour il pleuvait, le stade de Corbreuse est resté au sec voire même au soleil pendant toute la durée de l'intervillage.

Fait qui a participé grandement au bon déroulement des jeux.

Bravo à tous nos participants et supporters qui ont fait de ce week-end un moment de convivialité et de partage.

Les photos sur le Facebook des Intervillages Corbreuse en témoignent !

L'année prochaine l'Intervillage se fera les samedi 16 et dimanche 17 mai à Saint-Cyr-sous-Dourdan.

Retenez ces dates.

Rappelons que ces jeux sont accessibles à tous, sportifs et non sportifs.

### Résultats pour cette année :

1<sup>er</sup> : Roinville.

2<sup>ème</sup> : Corbreuse.

3<sup>ème</sup> ex-aequo : Saint\_Cyr, Les Granges et Richarville.

6<sup>ème</sup> : Sermaise.

Juliette (juliet.prat@gmail.com) et Gaëlle (ga\_lmk@yahoo.fr)





## ENTREPRISE À LA RENCONTRE DE VOS VOISINS

Le jeudi 23 mai dernier, une centaine de personnes a répondu présent à l'invitation de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et du Groupement des Entrepreneurs du Hurepoix pour participer à la 11<sup>ème</sup> édition de cet évènement en partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Essonne.

Cette manifestation, organisée au sein de l'Huilerie de l'Orme Creux, a permis de renforcer les liens entre les entreprises du territoire. Elle fut aussi une occasion privilégiée pour celles-ci d'échanger avec les élus et les partenaires du développement économique présents.

Au programme de nombreuses animations en lien avec le patrimoine industriel et culturel du territoire, ont manifestement séduit les participants.

Une expérience à renouveler l'année prochaine.





A l'initiative du Conseil Municipal Enfants vous trouverez des points de collectes de piles usagées à la Mairie et chez les commerçants du village :

- INSTITUT DE BEAUTE
- PHARMACIE
- SALON DE COIFFURE
- EPICERIE

Merci à eux pour avoir soutenu ce beau projet écologique des enfants.

Des boîtes de collectes sont disponibles **GRATUITEMENT** en Mairie, pour pouvoir stocker vos piles usagées chez vous avant de les déposer dans les bacs de récupération .

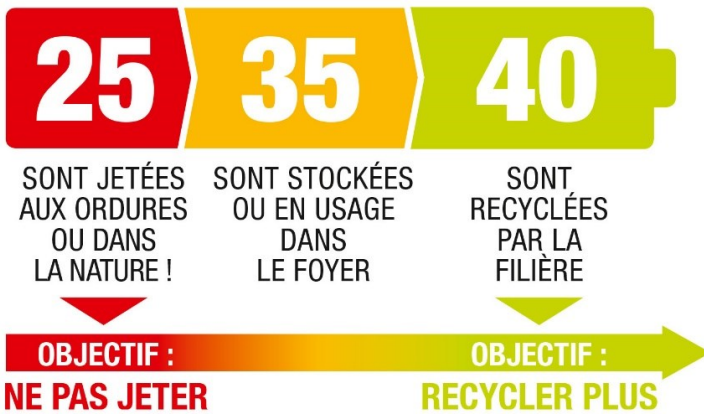


**BRAVO AUX ENFANTS POUR L'IDEE ET LA REALISATION DE LEUR PROJET**



**Sur 100 piles\* :**

\* Estimations Corepile



# ELECTIONS EUROPENNES du 26 mai 2019

Tour unique

BUREAU CENTRALISATEUR

Département      ESSONNE  
Commune          Corbreuse  
Canton            Dourdan  
Circonscription    3ème circonscription

Nombre de bureaux de vote      2

INSCRITS	1 156
VOTANTS	686
EXPRIMES	660
ABSTENTIONS	470
BLANCS	20
NULS	6
BLANCS + NULS	26

Participation	59,34%
Exprimés	96,21%
Abstentions	40,66%
Blancs	2,92%
Nuls	0,87%
Blancs + Nuls	3,79%

	Candidat	Voix	%
1	Mme AUBRY Manon	46	6,97%
2	M. DE PREVOISIN Robert	0	0,00%
3	M. CAMUS Renaud	0	0,00%
4	Mme MARIE Florie	2	0,30%
5	Mme LOISEAU Nathalie	156	23,64%
6	M. TRAORE Hamada	0	0,00%
7	M. PHILIPPOT Florian	4	0,61%
8	M. ALEXANDRE Audric	0	0,00%
9	M. BOURG Dominique	11	1,67%
10	M. VAUCLIN Vincent	0	0,00%
11	M. LAGARDE Jean-Christophe	33	5,00%
12	M. GLUCKSMANN Raphaël	31	4,70%
13	M. GERNIGON Yves	0	0,00%
14	M. HELGEN Gilles	0	0,00%
15	M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	30	4,55%
16	Mme CAILLAUD Sophie	0	0,00%
17	Mme DELFEL Thérèse	0	0,00%

	Candidat	Voix	%
18	Mme ARTHAUD Nathalie	7	1,06%
19	M. BROSSAT Ian	4	0,61%
20	M. ASSELINEAU François	14	2,12%
21	M. HAMON Benoît	28	4,24%
22	Mme TOMASINI Nathalie	0	0,00%
23	M. BARDELLA Jordan	114	17,27%
24	Mme CORBET Cathy Denise Ginette	0	0,00%
25	M. SANCHEZ Antonio	0	0,00%
26	M. DIEUMEGARD Pierre	0	0,00%
27	M. CHALENCON Christophe	0	0,00%
28	M. LALANNE Francis	5	0,76%
29	M. BELLAMY François-Xavier	51	7,73%
30	M. JADOT Yannick	101	15,30%
31	Mme THOUY Hélène	18	2,73%
32	M. BIDOU Olivier	3	0,45%
33	M. PERSON Christian Luc	1	0,15%
34	M. AZERGUI Nagib	1	0,15%



### CE QU'IL FAUT SAVOIR...

Les plans locaux d'urbanisme ont succédé, depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, aux « Plans d'Occupation des Sols » (POS) décentralisés en 1983. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU doit, sur son périmètre, respecter les principes généraux énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture.

Il expose un diagnostic, et comporte un rapport de présentation, **un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, etc...). Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Ce document de synthèse de l'aménagement relatif notamment à des quartiers à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager intègre les dispositions des programmes locaux de l'habitat et des plans de déplacements urbains, dans le cas où le PLU est élaboré au niveau intercommunal.

Le **rapport de présentation**, en s'appuyant sur un diagnostic territorial, explique les choix retenus pour établir le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et doit justifier les objectifs compris dans le PADD au regard des objectifs de consommation de l'espace. **Ce document a été présenté lors de la réunion publique du 22 mars 2019**

Le PADD expose le projet d'urbanisme de l'EPCI ou de la commune, et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales d'aménagement et fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace.

Dans le respect du PADD, les orientations d'aménagement et de programmation (**OAP**), propres à certains quartiers ou secteurs, permettent à la collectivité de prévoir des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, en fixant les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement.

Le PLU comporte un **règlement** fixant, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs. Le règlement est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions. Aussi peut-il notamment :

**préciser** l'affectation des sols (usage, nature des activités) ;

**définir** les règles relatives aux constructions en fonction des situations locales ;

**déterminer** les règles concernant l'aspect extérieur des constructions ; délimiter les zones ou parties de zones dans lesquelles, par exemple, la reconstruction de bâtiments pourrait être envisagée pour des motifs d'urbanisme ;

**préciser** le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, modifier ou créer ;

**identifier** et localiser les éléments de paysages et délimiter les quartiers, îlots, etc. à mettre en valeur ;

**fixer** les emplacements pour les voies et ouvrages publics, les installations d'intérêt général, les espaces verts ;

**localiser**, dans les zones urbaines, les terrains cultivés à protéger et les terrains inconstructibles ;

**délimiter** les secteurs dans lesquels l'octroi du permis de construire peut être subordonné à la démolition de constructions existantes ;

**délimiter** les zones concernant l'assainissement et les eaux pluviales ;

**fixer** une superficie minimale de terrains constructibles lorsque cette règle est justifiée par des contraintes techniques ou juridiques pour préciser l'urbanisation traditionnelle ou l'intérêt paysager ;

**fixer** un coefficient d'occupation des sols dans les zones urbaines à urbaniser et dans les zones à protéger en raison de la qualité de leurs paysages, de leurs écosystèmes...

**déterminer** des secteurs à l'intérieur desquels un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au coefficient d'occupation des sols est autorisé pour permettre la construction ou l'agrandissement de bâtiments à usage d'habitation ;

**recommander** l'utilisation des énergies renouvelables pour l'approvisionnement énergétique des constructions neuves, en fonction des caractéristiques de ces constructions, sous réserve de la protection des sites et paysages ;



**imposer** une densité minimale de construction dans des secteurs situés à proximité des transports collectifs existants et programmés ;

**imposer** aux constructions, travaux, installations, notamment dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation, de respecter des performances énergétiques et environnementales qu'il définit ;

**délimiter**, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels les programmes de logements doivent comporter une proportion d'une taille minimale ou comporter un pourcentage affecté à des catégories de logement qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale.

### La procédure

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

La délibération prescrivant l'élaboration du PLU et précisant les modalités de concertation est notifiée aux autorités concernées (préfet, président du conseil régional, président du conseil départemental, président de l'EPCI compétent en matière de SCOT, responsables de l'organisation des transports urbains, présidents de chambres consulaires...). Les services de l'Etat sont associés à l'élaboration du projet de PLU à l'initiative du maire ou à la demande du préfet. Un débat a lieu sur les orientations générales du PADD avant l'examen du projet de PLU.

Le projet de PLU est arrêté par le conseil municipal après consultation des autorités concernées (président du conseil régional et du conseil départemental, président de l'EPCI compétent en matière de SCOT, responsable de l'organisation des transports urbains, présidents des chambres consulaires...), puis soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi, qu'à leur demande, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés, etc.

**Le maire soumet le PLU à enquête publique. Après cette enquête, le PLU modifié, le cas échéant, est approuvé par le conseil municipal, puis mis à la disposition du public.**

Dans les communes non couvertes par un SCOT, l'acte publié approuvant le PLU devient exécutoire un mois après sa transmission au préfet, sauf si ce dernier notifie au maire, par lettre recommandée, les modifications qu'il estime nécessaire d'apporter au plan notamment lorsque le PLU compromet gravement les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme, est contraire à un projet d'intérêt général, autorise une consommation excessive de l'espace ou est de nature à compromettre la réalisation d'un PLH ou d'un SCOT en cours d'établissement. Dans ce cas, l'acte devient exécutoire dès publication et transmission au préfet de la délibération approuvant les modifications.

## LES ÉTAPES DU PLU



Un cahier destiné à recevoir vos remarques et observations est à votre disposition en Mairie, n'hésitez pas à vous exprimer.

PROCHAINE REUNION PUBLIQUE :

LE MERCREDI 26 JUIN A 20H30 AU FOYER, PLACE GARLANDE

Vous pourrez poser vos questions et échanger sur l'avenir de notre commune, avec Monsieur le maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE MOUSTIQUE

La prolifération des moustiques est la résultante d'eau stagnante. Le pic d'émergence se situe 15 jours après de fortes précipitations pour s'atténuer ensuite par l'assèchement.

Les écosystèmes en équilibre écologique (zones humides avec un cortège d'espèces à l'équilibre) ne sont pas des milieux propices à la prolifération des moustiques dès lors que l'écosystème est vivant et donc doté de nombreux prédateurs (grenouilles, larves de libellules, invertébrés divers).

En revanche, dans les milieux naturels comme en ville, toutes les dépressions exemptes de prédateurs favorisent la reproduction des moustiques (trous d'arbre, feuilles, prairies temporairement inondées). Toutefois, plus les milieux sont équilibrés et riches en prédateurs, moins les moustiques qui sont le « fourrage » des prédateurs ne subsistent longtemps.

### Lutter efficacement contre les moustiques implique :

- ♦ l'élimination des eaux stagnantes dépourvues de prédateurs (flaques résiduelles, retournement des récipients, enlèvement des déchets plastiques, suppression des soucoupes de pots en période humide,...);
- ♦ le bouchage des orifices conduisant à des eaux stagnantes (pieds de gouttières, orifices de fosses, couvertures des récupérateurs d'eau de pluie);
- ♦ et pour les récipients en eau, une vidange complète tous les 5 jours afin d'éviter un cycle de reproduction complet.



### Comment se protéger des moustiques ?

Voici quelques conseils pour éviter de se faire piquer :

- ♦ appliquer sur la peau des produits anti-moustiques, surtout la journée ;
- ♦ porter des vêtements couvrants et amples ;
- ♦ les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire ;
- ♦ utiliser des diffuseurs à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur ;
- ♦ Si besoin, allumer la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais ;
- ♦ Pensez aux plantes répulsives (lavande par exemple).



## SIREDOM — INFORMATIONS

### Collecte des déchets

Depuis le 1er juin 2019 le site de Breuillet n'accueille plus de public.

Les demandes de bacs de collecte et de composteurs se font uniquement par téléphone au 01 69 94 14 14 ou par mail à [collecte@siredom.com](mailto:collecte@siredom.com)

La livraison à domicile est assurée par le service collecte du Siredom.

Le service de ramassage des encombrants ne change pas et se fait sur appel au 01 69 94 14 18

Retrouvez toutes ces informations sur <http://siredom.com/Collecte>



## RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire se réunira jeudi 20 juin à 20h30 au Foyer pour délibérer sur les différentes actions à mener dans les secteurs qui dépendent de ses compétences.

## FÊTE DE LA MUSIQUE

« Corbreuse en fête » organise la fête de la musique

**Le 21 juin 2019 à partir de 20h**

RDV place de l'église

Présence du groupe "Peace Less One" - Suivi d'un DJ "Mickael"

Buvette et Restauration



## CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE 2019/2020

Les formulaires d'abonnement des cartes de bus pour l'année scolaire 2019/2020 seront disponibles en mairie à compter du lundi 24 juin.

Pour les renouvellements des cartes Imagine'R scolaires, merci de passer en mairie à compter du 24 juin pour l'obtention de la subvention communale.

## RÉUNION D'INFORMATION AVEC LA GENDARMERIE DE DOURDAN

Pour des vacances en toute tranquillité, venez rencontrer la Gendarmerie de Dourdan le **jeudi 27 juin à 20h30 au Foyer**.

L'opération Tranquillité vacances vous sera expliquée. Nous échangerons également sur la sécurité dans notre commune.

Vous pourrez poser vos questions aux représentants de la Gendarmerie.

**Réunion publique, ouverte à tous.**



## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en Avril, Mai et Juin 2003 doivent se faire recenser à la Mairie avant le 30 juin 2019.

Se munir du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.

Le recensement permet l'**inscription d'office** du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

**EXPO VENTE**  
vêtements et objets d'art africain

Organisée par l'association  
SANTÉ 2002 DREPOBA  
au profit de la Côte d'Ivoire  
pour équiper en appareils  
médicaux, vêtements et  
matériel scolaire

**Renseignements**  
06.29.51.95.44

Office de tourisme de **DOURDAN**  
A côté du château  
**DU 24 AU 30 JUIN 2019**  
10h à 12h - 15h à 18h

le **Républicain** le **Républicain**  
MEMBRE DU MAJORITY OF PERSONNEL MEMBRE DU MAJORITY OF PERSONNEL



## Bilan de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2018 est restée **conforme** aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Il a été constaté, de façon ponctuelle au niveau d'un des captages, une eau incrustante ainsi qu'un dépassement du paramètre turbidité mais ces non conformités ne se retrouvent pas en distribution où l'eau est un mélange des deux captages.

## Bilan de la situation administrative des captages alimentant la commune

Les procédures de protection des captages de Corbreuse sont terminées. Les prescriptions de l'arrêté préfectoral doivent être vérifiées régulièrement et intégrées au Plan Local d'Urbanisme.

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2018</b></p> <p><b>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</b></p>	<p><b>A</b></p> <p>A : Eau de Bonne qualité                      B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées                      C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation                      D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation</p>
<p>Historique de l'indicateur global de qualité : 2017=A</p>	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
<b>BACTERIOLOGIE</b>		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 8 Tous les contrôles sont conformes.
<b>NITRATES</b>		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 19,0 mg/L Maximum : 19,1 mg/L
<b>FLUOR</b>		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 1 Valeur mesurée : 0,07 mg/L
<b>PESTICIDES</b>		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 1 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0
<b>DURETE</b>		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 28,0 °f Maximum : 28,0 °f <b>Eau moyennement calcaire</b>

**Origine de l'eau**

Eau d'origine souterraine. Le réseau est alimenté par l'installation de traitement de :

TTP MELANGE CORBREUSE  
qui traitent l'eau provenant de 2 captage(s).

CAPT. CORBREUSE 1  
CAPT. LES YEBLES (CORBREUSE)

La gestion est assurée par SI D'ABLIS (78)


**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2018 :

- 12 prélèvements physicochimiques,
- 8 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.

Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

**CONSEILS**



**Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.**

**Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.**

**Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.**

**Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).**

Si vous êtes intéressés pour faire analyser gratuitement l'eau de votre robinet, appelez la Délégation départementale.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 ou sur : [http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau\\_104693\\_0.html](http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau_104693_0.html)  
 Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>

## LES TOILETTES NE SONT PAS UNE POUBELLE !

Jeter certaines choses dans les toilettes peut s'avérer extrêmement **néfaste pour l'environnement**. De plus, ces gestes que certains considèrent encore comme anodins peuvent sérieusement **endommager vos canalisations** ainsi que **les stations d'épuration**...

### Ces choses à ne surtout jamais jeter aux toilettes :

Préservatifs, lingettes, fil dentaire, découvrez tout ce qu'il vaut mieux éviter de jeter dans les toilettes et surtout pourquoi.

#### 1 - Les lingettes

Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soit disant biodégradables, les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes. En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables !

Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

#### 2 - Les cotons-tiges

Les cotons-tiges sont trop petits pour être interceptés par les grilles de filtration des stations d'épuration.

Résultat, au mieux, il faut pomper la surface des bassins pour les retirer. Cependant, en cas de fortes pluies, les déversoirs d'orage évacuent l'eau des précipitations ainsi que les eaux usées afin d'éviter que la station ne déborde. Les cotons-tiges se retrouvent alors dans la nature et finissent leur vie dans les fleuves, les rivières et les océans...

Heureusement, ils vont être interdits en 2020 (mais il reste encore du temps, donc en attendant attention !)

#### 3 - La litière pour chat

Même si certains fabricants affirment le contraire sur leur paquet, mieux vaut jeter la litière et les crottes à la poubelle. En effet, la plupart des chasses d'eau sont économes en eau, avec environ 1,6 litres d'eau par chasse, ce qui n'est pas suffisant pour évacuer correctement la litière.

De plus, les crottes de chat ont tendance à durcir, alors que les WC ne sont conçus que pour les déchets solubles dans l'eau.

#### 4 - Les rouleaux de papier toilette

Biodégradable *l'aquatube* ? C'est en tout cas ce qu'affirme la marque qui le commercialise. Soit disant innovant car jetable dans les toilettes, ce rouleau de papier toilette entraîne pourtant des difficultés importantes sur les réseaux d'assainissement.

En effet, il représente une charge supplémentaire qui devra être éliminée en station d'épuration, ce qui en plus augmente la consommation d'énergie. Mieux vaut le jeter dans la poubelle de tri ou le composter.

#### 5 - Les chewing-gum

Cela peut paraître incroyable mais oui, certaines personnes jettent bien leur chewing-gum dans les toilettes. Pourtant, cela paraît évident : un chewing-gum jeté dans les toilettes ne va pas s'éliminer correctement. Il va se fixer aux canalisations et provoquer des dégâts...

En plus, il lui faudra plus de 5 ans pour se dégradé dans la nature !

#### 6 - Les serviettes hygiéniques et des tampons

Les serviettes et les tampons ne se dissolvent pas dans l'eau. Tout comme les fameux emballages plastiques qui entourent les tampons.

En moyenne, une serviette ou un tampon jeté dans les toilettes met 500 ans à se désagréger. Véritable fléau pour les stations d'épuration et l'environnement, il est donc préférable des les jeter dans une poubelle prévue à cet effet.

Et ce même pour les tampons, quand bien même les fabricants prétendent le contraire sur certains emballages (à l'instar des lingettes).

#### 7 - Les lentilles de contact

Une étude a récemment montré que jeter ses lentilles de contact dans les toilettes contribuaient à la pollution plastique. En effet, non biodégradables, elles sont petites et flexibles et se retrouvent facilement dans les boues d'épuration.

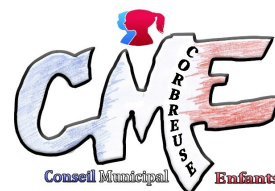
Ainsi, si vous aviez l'habitude de jeter vos lentilles dans les toilettes (ou dans le lavabo !), jetez-les désormais simplement à la poubelle.







CONSEIL MUNICIPAL  
ENFANTS



*Compte rendu du 21 mai 2019*

PRESENTS :

Christophe BARRAULT, Madeleine MAZIERE, Richard BOUCHER  
Mélissa ARRUS, Ambre EUZENAT, Olivia AFATSAO, Antoine KREH , Emma OPREA, Noah OSSENI, Alicia POIRIER, Simon DERAMAIX, Gabin MEYER

ABSENTS : Isabelle NOTOT, VALERIE DELEMER , Mathieu JOIRIS, Arthur SAUGEZ, Lucas RAFFALLI EYMERIC (excusé)

Rédacteur : Christophe BARRAULT

Ce conseil avait pour but de mettre en œuvre un des projets du Conseil Municipal Enfant de cette année.

Les enfants avaient donc décidé de mettre en place une collecte de piles et batteries usagées. Nous nous sommes donc rendus chez les commerçants de la Place de Garlande pour leur proposer des récupérateurs de piles usagées.

Après s'être présentés à chaque commerçant et avoir expliqué leur projet, ils ont proposé différents modèles de bac de récupération. Les commerçants ont été très sensibles à l'investissement des enfants dans cette démarche et ont tous accepté de jouer le jeu de la récupération. Vous trouverez donc des lieux de collecte à la pharmacie, à l'épicerie, au salon de coiffure, à l'institut de beauté ainsi qu'à la Mairie.

De retour dans notre salle de travail, les adultes, annoncent aux enfants que par manque de disponibilité au mois de juin, nous ne pourrons pas faire le tournoi multi-sports, mais gardons la possibilité de le mettre en place à la rentrée de septembre.

Il est rappelé aux enfants de 6ème qui souhaitent continuer l'an prochain, qu'ils doivent faire une lettre expliquant leur choix à Monsieur le Maire.

Rappel de la BOUM DU CME le samedi 29 juin de 17h à 20h au Foyer. Une invitation sera envoyée aux enfants de CM1/CM2/6EME et 5EME.

**Prochaine réunion MARDI 25 JUIN à 18h30 à l'école MATERNELLE  
( Dernière de l'année)**

## URBANISME

---

### Déclarations préalables acceptées :

- M. et Mme DINIS Miguel  
DP 091 175 19 10013  
**Ravalement + changement de clôture et portail**

- Mme RONGA Jacqueline  
PD 091 175 19 10015  
**Réfection de façade**



## ÉTAT CIVIL

---



### Naissances :

**2 mai 2019** : Maxime GARREAU ;  
**11 mai 2019** : Victoria FAGUERET.



### Décès :

**21 mai 2019** : Miriane WESSANG veuve WERNERT ; **23 mai 2019** : Patrick GRAJEWSKI ; **30 mai 2019** : Margot DESPREZ. ; **8 juin 2019** : Claude DELHOMME

## REMERCIEMENTS

---

Monsieur et Madame DESPREZ Fabrice très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de leur fille Margot, vous adressent leurs sincères remerciements.

Merci pour les dons qui seront adressés à l'E.E.A.P. des Molières

## VIE DE LA PAROISSE

---

Date de la prochaine messe à Corbreuse : Samedi 6 juillet 2019 à 18h30.







**PERMANENCE DE  
Mr Denis MOUNOURY  
Maire de Corbreuse**

Si vous souhaitez rencontrer votre Maire, celui-ci vous reçoit sur rendez-vous.



**PERMANENCE DE  
Mr Dominique ECHAROUX  
Conseiller Départemental  
du canton de Dourdan**

Si vous souhaitez rencontrer votre Conseiller départemental, celui-ci reçoit sur rendez-vous

Tél : 06.09.75.19.19

Mail : decharoux@cd-essonne.fr



**Laëtitia ROMEIRO DIAS  
Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription  
de l'Essonne**

Votre Députée vous reçoit sur rendez-vous :

Lundi et mercredi de 10h à 19h

Jeudi et vendredi de 10h à 15h

Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 10h à 14h

Tél : 09 51 12 40 06

Tél : 07 86 61 13 19

Mail : laetitia.romeirodias@assemblee-nationale.fr

ou par écrit

11 avenue colonel Rozanoff

91220 Brétigny-sur-Orge



**Jocelyne GUIDEZ  
Sénatrice de l'Essonne**

Si vous souhaitez rencontrer votre Sénatrice, celle-ci reçoit sur rendez-vous

Tél : 01 42 34 24 78

j.guidez@senat.fr

### CAFÉ LE CLOS DE COIGNIÈRES

9 rue des Montceaux

Lundi - Mercredi - Jeudi : 7h30 à 13h30  
16h00 à 20h00

Vendredi : 7h30 à 13h30  
16h00 à minuit

Samedi : 8h00 à 13h30  
16h00 à 20h00

Dimanche : 10h00 à 13h30  
16h00 à 20h00

### **Dépôt de pain**

### INSTITUT DE BEAUTE DOUCE PARENTHÈSE

8 place Etienne de Garlande  
douceparenthese.fr

Tél : 01 78 83 76 75

Lundi : 9h00 à 18h00

Mardi : 13h00 à 18h00

Jeudi : 9h00 à 19h00

Vendredi : 9h00 à 20h00

Samedi : 9h00 à 18h00

Dimanche : 9h00 à 13h00 (uniquement sur RDV)

### ÉPICERIE « LE MARCHÉ DE GARLANDE »

Place Etienne de Garlande

Tél : 09 53 73 91 58

Lundi : 8h00-13h00 et 15h30-20h00

Du mardi au vendredi : 8h00-13h00 et 15h30 à 21h00

Samedi et dimanche : 8h00 à 21h00

### **Dépôt de pain**

### SYLVIE COIFFURE

5 Place Etienne de Garlande

Tél : 01 64 59 52 36

Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30

Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00

Vendredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Samedi : 8h30 à 17h00



**PHARMACIE DE GARDE**

Pour les jours ouvrés, chaque pharmacie assure un service d'urgence nuit une fois par semaine selon la rotation suivante :

Lundi	Pharmacie Action Pharma
Mardi	Pharmacie de la Croix St Jacques
Mercredi	Pharmacie du Château
Jeudi	Pharmacie de Garlande
Vendredi	Pharmacie de la Gare

Le service de nuit est assuré sur place jusqu'à 22h30 (sauf la pharmacie Jouffroy jusqu'à 21h30) par le pharmacien de garde. En dehors de ces horaires, pour les ordonnances urgentes, le pharmacien n'ouvrira, pour des raisons de sécurité, que sur appel du médecin prescripteur ou de la gendarmerie.

Les week-end, le pharmacien commence sa garde le samedi soir à l'heure habituelle de fermeture jusqu'au lundi matin.

**Juin 2019**

- 2 juin : Pharmacie de la Gare
- 9 juin : Pharmacie Action Pharma
- 16 juin : Pharmacie de la Croix-St-Jacques
- 23 juin : Pharmacie du Château
- 30 juin : Pharmacie de Garlande

**Juillet 2019**

- 7 juillet : Pharmacie de la Gare
- 14 juillet : Pharmacie Action Pharma
- 21 juillet : Pharmacie de Garlande
- 28 juillet : Pharmacie du Château

Pour connaître les pharmacies de garde la journée des dimanches et jours fériés :

Site : [monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)  
 Résogardes : audiotel 32 37 (payant)

**Pharmacie de Garlande**

Aymeric Jouffroy  
 6 place Garlande - 91410 CORBREUSE  
 Tél : 01 64 59 52 28  
Lundi : 10h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30  
Mardi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30  
Samedi : 9h00 à 13h00

**Pharmacie du Château**

Catherine Chakib  
 22 rue de Chartres - 91410 DOURDAN  
 Tél : 01 64 59 86 14

**Pharmacie de la Croix Saint-Jacques**

Chantal Coquand  
 C.C. Croix St-Jacques - 91410 DOURDAN  
 Tél : 01 64 59 86 77

**Pharmacie Action Pharma**

Bachelart & Dhennin  
 46 rue Raymond Laubier - 91410 DOURDAN  
 Tél : 01 64 59 71 71

**Pharmacie de la Gare**

Catherine Nuel & JP Frangeul  
 1 rue Amédée Guénée - 91410 DOURDAN  
 Tél : 01 64 59 55 40

**MÉDECIN DE GARDE**

Le week-end ou un jour férié, de 8h00 à 20h00, en l'absence de votre médecin traitant, composez le 01.64.46.91.91  
 En cas d'urgence vitale, composez le 15

**PODOLOGUE**

**Madame PARANT, podologue**, assurera sa consultation le **vendredi 2 août 2019**  
 au Clos de l'Abside.  
 Prendre rendez-vous au :  
**01 64 59 65 41**

**MASSEUSE KINESITHERAPEUTE**

Hélène BAILLY, Masseuse kinésithérapeute, est installée Place de Garlande.  
 Tél : 01 64 59 49 80 ou 06 23 05 52 72

**CHAUFFAGE CENTRAL – COUVERTURE  
 PLOMBERIE – SANITAIRE**



**ETS DON ERIC**  
 1 Chemin des Ecrouelles  
 91410 CORBREUSE

**Tel : 01 64 59 36 39**  
[boisdam@aliceads1.fr](mailto:boisdam@aliceads1.fr)

*Traitement des toitures  
 Pose d'adoucisseurs*



# Taxi Corbreuse 7/7 et 24/24

Mr MORAND Valentin à votre service

Véhicule tout confort climatisé

Toutes distances, gares, aéroports

Transport de malades assis - Conventionné CPAM

Agréé sécurité sociale 912 560 471

N° siret : 832 635 841 00014

Tél : 06.07.38.44.25

## GARAGE LEROY

Toutes marques - Peinture - Mécanique - Carrosserie



- ♦ Pneus, vidange, freins, échappement, amortisseurs, train-avant, pare-brise : réparation ou remplacement.
- ♦ Paiement en quatre fois sans frais sous réserve d'acceptation du dossier
- ♦ Prêt de véhicule

Z.A. de Marly - CORBREUSE - 01.64.59.45.50

Lundi / Vendredi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h00

Mardi / Mercredi / Jeudi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h30

## HOC - Huilerie de l'Orme Creux



Fabrication artisanale d'huile de lin et dérivés (savon noir, encaustique, huiles alimentaires, etc ...)

24 rue de l'Orme Creux - 91410 Corbreuse  
06 82 85 73 47 pour rdv ou [www.h-o-c.fr](http://www.h-o-c.fr)

## AU FIL DES 4 SAISONS

Entretien - Création des Espaces Verts

Elagage - (Devis Gratuit)

1 Rue Saint Périer - CORBREUSE

**Stéphane BANCE**

01 60 81 92 55



[aufildes4saisons91@sfr.fr](mailto:aufildes4saisons91@sfr.fr)



## ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

Venancio et Valente

01 30 59 04 15

38 Res. St Marc  
78660 Allainville aux Bois

SIRET : 503 652 299 00010



Sylvie Coiffure

## Sylvie Coiffure

### Ouvertures :

Mardi : 9h00-12h00 / 14h00-18h30

Mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00

Jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-20h00

Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00

Samedi : 8h30-17h00

5, place de Garlande  
91410 Corbreuse  
RM : 424407963-910

01.64.59.52.36

LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES  
AU SERVICE DE NOS CLIENTS



ÎLE-DE-FRANCE  
NORMANDIE

- ♦ Infrastructures routières
- ♦ Aménagements extérieurs pour les particuliers
- ♦ Production, recyclage

### Agence d'Etampes

Route de Brières-les-Scellés - 91150 ETAMPES  
01 69 92 15 20 - [etampes@colas-idfn.com](mailto:etampes@colas-idfn.com)

## So'Luce Bien-Être

Neurofeedback dynamique

Des solutions pour se sentir mieux...

3 Chemin des Ecrouelles

91410 CORBREUSE

06-18-22-07-35 ou 01-75-28-10-34

[www.soluce-bien-etre.fr](http://www.soluce-bien-etre.fr)

SASU n°820 024 859 RCS Evry





*Changer de style, sans changer de mobilier*

ATELIER DÉMO DE PATINES - EFFETS DÉCORATIFS - POCHOIR EN RELIEF - BÂTON À HUILE  
BÉTON CIRÉ - GRAND MOBILIER - CUISINE - SALON - ÉTUDE & CONSEILS PERSONNALISÉS

**BROSSE & PATINE**

RELOOKING MEUBLES ET OBJETS



**Etsy**

*Valérie Mandaglio*

Décoratrice Ameublement Intérieur & Conseillère Éléonore Déco

41 RUE D'ÉTAMPES 91410 CORBREUSE

BROSSEETPATINE@GMAIL.COM - 06.95.20.57.77 - WWW.BROSSEETPATINE.COM



Piscine  
Bassin de baignade  
Terrassement  
Maçonnerie  
Éclairage de jardin  
Arrosage automatique  
Clôture  
Terrasse en Bois

**DAMIEN COUTURIER**

5, rue du Petit Four

91410 CORBREUSE

Tél : 06.21.15.63.32

01.64.95.58.64

Site : [www.dam-nature.com](http://www.dam-nature.com)

Mail : [damnature91@aol.fr](mailto:damnature91@aol.fr)



les entreprises  
du paysage



Entretien de jardin  
pour les particuliers  
en service à la personne  
Prestataire agréé par l'état,  
bénéficiez de -50% d'impôts\*  
\*Sous réserve de conditions



**TOUS VEHICULES**  
Tourisme - Utilitaires  
Camping-Car - 4x4 - Véhicules de collection

**CONTROLE TECHNIQUE  
DOURDANNAIS**

Gérant : Marc NOEL

Ouvert du lundi au samedi  
avec ou sans rendez-vous

13 rue d'Orsonville 91410 Dourdan

Tél. : 01 60 81 01 28

N° D'IMPRIMÉ : XXXXXX



**Garage Aldo**

Réparations et entretiens toutes marques

Recharge clim, diagnostic, reprogrammation calculateur ...

4 Chemins des ânes

91410 CORBREUSE

**Aldo**

Tél: 0643119618

